

DNotI

Deutsches Notarinstitut

Institut Notarial Allemand

- un organisme du Conseil Fédéral du
Notariat Allemand -
Gerberstraße 19
97070 Würzburg
Allemagne
Tél.: 0931-355760
Fax: 0931-35576225

Rapport annuel d'activité du Conseil Fédéral du Notariat Allemand (2007)

VII. Institut Notarial Allemand

(suite au rapport annuel d'activité de 2006, DNotZ 2007, 574 - 575)

1. a) Le **service des expertises** était placé au centre de l'activité de l'Institut Notarial Allemand également dans la période de référence, à savoir l'année 2007. En 2007, l'Institut Notarial Allemand était saisi de 8.674 demandes d'expertises. Par rapport à l'année précédente (2006: 8.634), le nombre de demandes a **légèrement augmenté** (il s'agit d'une **augmentation de 0,46%**). Le nombre des demandes au total, y compris celles concernant la recherche de littérature, a légèrement diminué (- 3,98 %) (2006: 13.869, 2007: 13.317).

Les demandes d'expertises se répartissent sur les différents domaines juridiques comme suit :

35,04 % (année précédente: 35,22 %) Droit immobilier/département des demandes générales

20,13 % (année précédente: 21,10 %) Droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal

27,85 % (année précédente: 27,61 %) Droit International Privé et droit étranger

15,56 % (année précédente: 14,81 %) Droit des successions et droit de la famille

1,42 % (année précédente: 1,26 %) Droit spécial des nouveaux Länder

Pour la qualité des expertises, le DNotI a obtenu la note moyenne de 1,161 attribuée par les notaires qui ont saisi le DNotI (année précédente: 1,176), pour le temps de traitement des demandes la note moyenne de 1,110 (année précédente: 1,121), sur une échelle de 1 (très bien) à 6 (insuffisant) - comme les notes à l'école en Allemagne.

b) En 2007, le nombre de **recherches littéraires** a diminué pour la première fois depuis 1993 (4.643 demandes en 2007 – par rapport à 5.235 demandes en 2006 – cela correspond à un recul de **11,31 %**). Sur demande, l'Institut Notarial Allemand fait des recherches de sources littéraires (p.e. de décisions judiciaires, d'essais ou de monographies etc.) à l'aide de sa large bibliothèque technique et de ses bases de données.

c) Le nombre de demandes adressées au **service des demandes d'émission de fax** oscille fortement. En 2007, le DNotI compte 3.761 demandes d'émission de fax (2006: 7.296 – cela correspond à un recul de **48,45 %**, suite à une forte augmentation dans l'année précédente). Cependant, il faut respecter que les

personnes abonnées au Newsletter DNotl-Report, envoyé aux personnes concernées par courrier électronique, reçoivent les documents stockés dans le système d'émission de fax avec le Newsletter DNotl-Report respectif. Ils n'ont donc pas besoin d'adresser à l'Institut Notarial Allemand des demandes d'émission de fax. L'utilisation effective des documents stockés dans le système d'émission de fax sera donc beaucoup plus importante.

d) En 2007, l'Institut Notarial Allemand a enregistré un nombre de 1.277.382 visites de son **site Internet** (2006: 1.092.971 – cela correspond à une **augmentation de 16,87 %**). Par ailleurs, 1.000.712 visites supplémentaires (2006 : 1.092.971) reviennent aux sites Internet des Chambres notariales régionales des Länder de Bavière (avec le Palatinat et Hambourg), Bade-Wurtemberg, Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe ainsi que de l'Association notariale du Wurtemberg, sites hébergés également sur le serveur de l'Institut Notarial Allemand. En plus, l'Institut Notarial Allemand prend soin de l'annuaire allemand des notaires publié par le Conseil Fédéral du Notariat Allemand (www.deutsches-notarverzeichnis.de) et des annuaires des notaires régionaux des Chambres notariales de Berlin et de Francfort publiés sur Internet.

2. Publications:

a) Comme depuis le moment de la fondation de l'Institut Notarial Allemand, le **DNotl-Report** envoyé à tous les notaires allemands a été publié deux fois par mois. (Il contient des expertises choisies, des résumés de jugements ou arrêts importants, des informations actuelles et une liste de sources littéraires.) En 2007, environ 1.000 notaires au total se sont inscrits pour recevoir le **Newsletter DNotl-Report**, un bulletin d'informations gratuit, publié au préalable. L'envoi de ce bulletin d'information a été initié en octobre 1999.

b) En 2006, sont parues deux versions mises à jour du **CD pour notaires** édité par l'Institut Notarial Allemand et publié chez C.H. Beck. (Ce CD contient les revues suivantes : DNotZ, DNotl-Report, BWNotZ, MittBayNot et RNotZ).

c) Depuis 2001, l'Institut Notarial Allemand publie la revue « Notarius International » pour l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). En 2007 est parue une double édition.

d) Dans la période de référence, à savoir l'année 2007, la maison d'édition C. H. Beck n'a pas publié de nouveau volume de la « **DNotl-Schriftenreihe** » (« série de publications du DNotl »).

e) Fin novembre 2007, est parue la « Bibliographie zur Geschichte des deutschen Notariats » (Bibliographie relative à l'histoire du notariat allemand), édité par le Conseil Fédéral du Notariat Allemand, commission de l'histoire du notariat, et publié par l'Institut Notarial Allemand (également sur Internet, sous: www.notariatsgeschichte.de).

3. En 2007, la **commission consultative scientifique** du DNotl ne s'est pas réunie.

4. Comme dans l'année précédente, le DNotl compte 16 juristes (dont deux emplois à temps partiel), 14 employés non-juristes (dont cinq emplois à temps partiel et deux apprentis) ainsi que plusieurs auxiliaires (notamment des étudiants). Depuis la mi-2005, l'Institut Notarial Allemand envoie les demandes concernant le droit de la réunification allemande à un collaborateur externe, un notaire provenant des nouveaux Länder (et ancien employé de l'Institut Notarial Allemand).

Depuis février 2001, l'Institut Notarial Allemand est géré par Christian Hertel, notaire hors fonctions ; son suppléant est, également depuis février 2001, le docteur Adolf Reul, notaire hors fonctions.

La *commission consultative* se compose actuellement des membres suivants:

- Axel *Adamietz*, avocat et notaire, Brême (directeur de la commission consultative)
- Le professeur et docteur Hans-Ulrich *Jerschke*, notaire, Augsburg (directeur suppléant de la commission consultative)
- Le docteur Hans-Dieter *Kutter*, notaire, Schweinfurt
- Le docteur Ernst Wolfgang *Schäfer*, avocat et notaire, Francfort
- Le docteur Norbert *Frenz*, notaire, Mönchengladbach
- Karl-Heinz *Rennert*, avocat et notaire, Dortmund